

DECISION N° 2019 - 034
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu l'arrêté du 25 septembre 2018 du ministre de la cohésion des territoires, prolongeant le mandat de directeur général de l'établissement public foncier de Lorraine de M. Alain TOUBOL, pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2018,

Article 1 :

Donne délégation à Monsieur Sébastien AGAMENONNE, Directeur Adjoint de l'Ingénierie Foncière, demeurant professionnellement à Pont-à-Mousson, rue Robert BLUM, une délégation spécifique à l'effet :

D'ACQUERIR sur la société dénommée SCCV MONDEL, Société Civile de Construction Vente ayant son siège à SARREGUEMINES (57200), 119 rue du Maréchal Foch,

Et moyennant le prix total de 1.466.052 € HT auquel s'ajoute 293.210,40 € de TVA sur totalité à 20 % soit **1.759.642 € TTC** (UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DEUX EUROS ET QUARANTE CENTIMES)

Les biens désignés ci-après :

Ville de MONDELANGE (57300)

Lotissement d'Activités de la Sente, Rue de Metz,

Un ténement immobilier formant le lot numéro DEUX (2) du lotissement ci-dessus désigné comprenant des terrains nus, une ancienne voie d'accès, et un bassin de rétention.

Le tout cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface (m ²)
10	647	RUE DE METZ	00 ha 34 a 50 ca
10	650	RUE DE METZ	00 ha 22 a 41ca
10	653	RUE DE METZ	00 ha 02 a 50 ca
10	657	LA SENTE	01 ha 15 a 12 ca
TOTAL SURFACE			01 ha 74 a53 ca

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le

17 MAI 2019

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR